

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT GATIEN
DES BOIS SEANCE DU JEUDI 9 MAI 2019**

Date Convocation : 26/04/2019
Date Affichage : 02/05/2019

L'an deux mil dix-neuf, jeudi neuf mai à vingt heures minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur LANGLOIS Philippe, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, LANGLOIS, BERTHAULT, CARIOU, DECARNE, DEPREZ, FOSSE, GILLES, MARTIN, YVES-DIT-PETIT-FRÈRE,

Absents excusés :
Monsieur Edmond RICHARD

Madame Ishane ROUX donne pouvoir à Monsieur Philippe LANGLOIS pour la représenter
Madame Delphine SIMON donne pouvoir à Madame Sophie DEPREZ pour la représenter
Monsieur Bruno ARNOULD donne pouvoir à Madame YVES-DIT-PETIT-FRÈRE pour le représenter

Madame Josette CARIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux nouvelles délibérations :

- Nombre de sièges au sein du Conseil Communautaire après les élections de 2020,
- Autorisation de signature pour avenant au marché « Maison de Santé »

Décision Modificative Budget Principal Communal Dépenses de Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'une décision modificative pour faire face aux dépenses de fonctionnement, concernant l'achat des fournitures pour l'aménagement intérieur du nouveau bâtiment des services techniques par les agents communaux et propose la DM suivante :

- Compte 678 - 5 000 € au compte 60632 + 5 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative.

Décision Modificative Budget Principal Communal Dépenses d'Investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'une décision modificative pour alimenter des dépenses d'investissement imprévues dans la construction du bâtiment des services techniques et propose la DM suivante :

- Compte 2312 - 60 000 € au compte 2313 + 60 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative.

Décisions Modificatives Budget Annexe « Lotissement de la Rançonnière »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des décisions modificatives doivent être prises, comme indiqué dans l'ordre du jour, pour alimenter des dépenses d'investissement sur

le budget annexe du lotissement, mais nous sommes toujours en attente de la réponse du Trésorier principal pour connaître les imputations.

Dès réception de celles-ci, les membres du Conseil en seront informés et Monsieur le Maire demande leur accord afin de rattacher la délibération car nous sommes bloqués pour régler les factures en attente des entreprises.

Rétrocession « Domaine de la Fontaine »

Les membres du Conseil de Surveillance de Logéo Seine Estuaire, suite à leur réunion du 20 mars 2019, demande la rétrocession à la commune du programme immobilier « Le Domaine de la Fontaine » des espaces communs, à savoir :

- Voirie, réseaux, espaces verts, parkings, bassin de rétention, pompe, transformateur et l'aire de conteneur pour une surface totale de 8 162 m²

Cette rétrocession, à titre gratuit, dont Logéo prend en charge les frais d'actes notariés.

La Commission « Voirie » s'est rendue sur site le 7 mai 2019 pour effectuer un contrôle des infrastructures avec des membres de Logéo :

- Il a été constaté un problème sur le découpage des parcelles pour les pelouses :
 - Dans l'avenue principale, beaucoup de décrochés avec des carrés de pelouse font partie du domaine public avec des parties appartenant aux propriétaires ou locataires des résidences,
- Le réseau assainissement a été vérifié, l'eau et l'assainissement seront rétrocédés à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie,
- Contrôle du débit des bouches à incendie a été effectué,
- Les infrastructures des lampadaires ont été pris en compte et intégré au SDEC,
- L'entretien du bassin de rétention sera fait par la commune,
- La voirie est bonne,
- Pour les haies : une partie sera communale (de l'entrée du domaine jusqu'à la l'entrée des premières maisons chemin du Reux), ensuite la haie appartient à Logéo

Demande a été faite par les membres de la commission à Logéo d'un nouveau bornage des parcelles entraînant une modification cadastrale.

Ensuite la commission se rendra de nouveau sur place. Monsieur le Maire demande la présence d'une secrétaire de mairie au prochain rendez-vous pour une prise de note.

La délibération est reportée lors d'un prochain conseil, après ce second rendez-vous sur site.

Mutuelle Communale

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Madame Nelly LARTIGAUD et Monsieur Franck LECLERC des assurances AXA qui proposent la création d'une mutuelle communale. Des communes s'engagent depuis quelques années pour améliorer l'accès aux soins d'une partie de leurs administrés après constat que de nombreuses personnes renoncent à avoir une couverture santé pour des raisons financières, les tarifs des contrats de complémentaire santé peuvent être élevés. Cette action peut concerné les retraités, les chômeurs de longue durée ou des jeunes en difficultés d'insertion.

Un partenariat s'est créé entre l'Union Amicale des Maires du Calvados et AXA.

Les avantages d'une mutuelle communale sont :

- Tarifs avantageux négociés pour les habitants de la commune,
- Offre simple sans questionnaire médicale ni limite d'âge
- Accompagnement d'un conseiller AXA qui connaît la commune,
- Pas d'investissement pour la commune

Les étapes pour mettre en place une mutuelle communale étant :

- Affichage en mairie d'un appel à partenariat,
- Signature d'une convention avec la compagnie d'assurance qui aura répondu,
- Organisation d'une réunion publique pour présenter la mutuelle communale aux habitants,
- Prise de RDV individuels (à domicile ou lors de permanence en mairie)

Monsieur le Maire propose également que les membres du CCAS travaillent en relais avec la compagnie d'assurance choisie et que dans le cadre de la mise en place d'une MSAP sur la commune, cette compagnie pourra être partenaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de la création d'une mutuelle communale et charge Monsieur le Maire de faire les démarches afin de la mettre en place.

Tarifs Centre d'Accueil des Mineurs Juillet – Août 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir rappelé qu'il n'y avait pas eu d'augmentation en 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs du Centre d'Accueil des Mineurs pour l'année 2019 de 2 % à savoir :

TARIFS HABITANTS DE SAINT GATIEN DES BOIS							
Étés 2017/2018				Proposition été 2019			
QF	0-619	620 -1 200	< 1 200	QF	0-619	620 -1 200	< 1 200
1 semaine	77	83	88	1 semaine	79	85	90
2 semaines	146	156	166	2 semaines	149	159	169
3 semaines	206	221	237	3 semaines	210	225	242
4 semaines	260	279	299	4 semaines	265	285	305
5 semaines	306	329	353	5 semaines	312	336	360
6 semaines	358	385	412	6 semaines	365	393	420
7 semaines	402	431	462	7 semaines	410	440	471
8 semaines	440	474	507	8 semaines	449	483	517

Demi-tarif au 3^{ème} enfant

TARIFS HORS COMMUNE							
Étés 2017/2018				Proposition été 2019			
QF	0-619	620 -1 200	< 1 200	QF	0-619	620 -1 200	< 1 200
1 semaine	87	94	100	1 semaine	89	96	102
2 semaines	165	179	191	2 semaines	168	183	195
3 semaines	235	254	271	3 semaines	240	259	276
4 semaines	297	319	341	4 semaines	303	325	348
5 semaines	350	375	403	5 semaines	357	382	411
6 semaines	409	439	470	6 semaines	417	448	479

7 semaines	459	493	528		7 semaines	468	503	539
8 semaines	502	541	577		8 semaines	512	552	589

Demi-tarif au 3^{ème} enfant

TARIFS EMPLOYES COMMUNAUX							
Etés 2017/2018				Proposition été 2019			
QF	0-619	620 -1 200	< 1 200	QF	0-619	620 -1 200	< 1 200
1 semaine	66	71	77	1 semaine	67	72	79
2 semaines	126	137	146	2 semaines	129	140	149
3 semaines	181	195	208	3 semaines	185	199	212
4 semaines	226	244	261	4 semaines	231	249	266
5 semaines	267	287	307	5 semaines	272	293	313
6 semaines	310	336	359	6 semaines	316	343	366
7 semaines	351	376	404	7 semaines	358	384	412
8 semaines	384	414	442	8 semaines	392	422	451

Demi-tarif au 3^{ème} enfant

Tarifs « Camps » été 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'augmenter les tarifs des camps de l'été 2019 de 2% à savoir :

		4 jours (3 nuitées)			5 jours (4 nuitées)		
	QF	0 à 619	620 à 1 200	< 1 200	0 à 619	620 à 1 200	< 1 200
Commune							
Tarifs 2018		76,80	81,60	86,40	96,00	102,00	108,00
Prévision 2019		78,00	83,00	88,00	98,00	107,00	110,00
Hors commune							
Tarifs 2018		76,80	81,60	86,40	96,00	102,00	108,00
Prévision 2019		82,00	88,00	93,00	102,00	110,00	116,00

Demi-tarif à partir du 3^{ème} enfant

Tarifs « Semaines Courtes » été 2019

Monsieur le Maire fait part de la demande de la directrice du Centre d'Accueil des Mineurs qui souhaiterait que les semaines « courtes » dont seulement les 3/6 ans bénéficiaient soit étendues aux autres tranches d'âge pour les raisons suivantes :

- Un des thèmes du projet pédagogique et éducatif est le rythme de l'enfant et son bien-être ;
- Coût pouvant être élevé pour les familles de 2, 3 enfants ;
- Beaucoup de parents ne travaillent pas le mercredi et aimeraient garder leur(s) enfant(s) chez eux. Il a d'ailleurs été remarqué que durant les petites vacances, les effectifs du mercredi sont les plus bas ;
- En fonction du nombre d'enfants présents, possibilité de mettre un animateur en repos ;
- Permettra également de venir compléter les semaines car l'objectif de l'équipe d'animation est de 45 enfant/jour ;

Le Conseil rappelle que la raison pour laquelle les semaines courtes n'avaient pas été prévues pour les enfants de plus de 6 ans, était le risque d'avoir un grand nombre d'inscription lors des sorties.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'étendre les 3 jours à toutes les tranches d'âges pour cette année à l'essai.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'augmenter les tarifs de l'année dernière de 2% pour les « semaines courtes » de 3 jours/semaine et de différencier un tarif « commune » et un tarif « hors commune » avec un ajout de 6 € en plus, à savoir :

Quotient familial	Eté 2017/2018			Proposition 2019					
	0 à 619	620 à 1200	< 1200	0 à 619		620 à 1200		< 1200	
				Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
1 semaine	46 €	50 €	53 €	47 €	53 €	51 €	57 €	54 €	60
2 semaines	88 €	94 €	100 €	90 €	96 €	96 €	102	102 €	08
3 semaines	123 €	133 €	142 €	125 €	131	136 €	142 €	145 €	151
4 semaines	156 €	167 €	180 €	159 €	165	170 €	176 €	194 €	200
5 semaines	184 €	198 €	212 €	188 €	194	202 €	208 €	216 €	222
6 semaines	215 €	231 €	247 €	219 €	225	236 €	242 €	252 €	258
7 semaines	241 €	259 €	277 €	246 €	252	264 €	270 €	283 €	289 €
8 semaines	264 €	285 €	304 €	269 €	275	285 €	291 €	310 €	316 €

Demi-tarif à partir du 3^{ème} enfant

Traitements des Animateurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente réunion, qu'il avait été délibéré sur la grille tarifaire du traitement des animateurs et propose que l'on prenne une nouvelle délibération concernant le tarif pour un agent ayant le brevet Sauveteur Nageur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité la somme de 11,22 € forfait/jour.

Tarifs 2020 : Activités Périscolaires du soir

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs des activités périscolaires du soir pour l'année 2020 de 2 %, à savoir :

QF	Année 2018 / 2019			Prévision 2020		
	0 - 619	619 - 1200	< 1 200	0 - 619	619 - 1200	< 1 200
Ecoliers	1,45 €	1,71 €	1,84 €	1,47 €	1,74 €	1,87 €
Collégiens	0,55 €	0,68 €	0,75 €	0,56 €	0,69 €	0,76 €

Demi-tarif à partir du 3^{ème} enfant.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le périscolaire du soir reçoit depuis quelques mois Madame GATIEN, qui bénévolement accueille les enfants les lundis, mardis et jeudis, pour les aider dans leurs devoirs et nous l'en remercions.

Tarifs 2020 : Périscolaire du Mercredi et Journées Petites Vacances

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs des activités périscolaires du mercredi et des petites vacances de 2 % pour l'année 2020, à savoir :

	Tarifs 2018/2019					
	Demi-journée			Journée complète		
Quotient familial	0 à 619	620 à 1200	< 1 200	0 à 619	620 à 1200	< 1200
Commune	4,89	5,14	5,93	9,8	10,3	11,9
Hors commune	4,89	5,14	5,93	9,8	10,3	11,9

	Proposition 2020					
	Demi-journée			Journée complète		
Quotient familial	0 à 619	620 à 1200	< 1 200	0 à 619	620 à 1200	< 1200
Commune	4,98	5,24	6,04	10,00	10,50	12,13
Hors commune	5,47	5,76	6,65	11,00	11,55	13,61

Demi-tarif à partir du 3^{ème} enfant

Les tarifs du repas du midi seront calqués sur ceux de la cantine scolaire.

Tarifs 2019/2020 : Garderies Scolaires Matin et Soir

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs des garderies scolaires du matin et du soir pour l'année 2019/2020 de 2%, à savoir :

	Actuel 2018/2019	Proposition 2019/2020
Réguliers	1,50 €	1,53 €
Occasionnels	2,00 €	2,04 €
3^{ème} enfant	½ tarif	½ tarif

Tarifs 2019/2020 : Cantine Scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2019/2020 de 2 % :

	Actuel 2018/2019	Proposition 2019/2020
Réguliers	3,16 €	3.22 €
Occasionnels	4,70 €	4.79 €
3 ^{ème} enfant	½ tarif	½ tarif

Demande Autorisation de Stationnement Taxi

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur Christophe CENIER, qui pour exercer son métier de chauffeur de taxi a fait part de son souhait d'obtenir l'autorisation de stationnement d'une place de taxi sur la commune. Demande confirmée par courrier en date du 25 mars 2019. Monsieur CENIER atteste ne pas être inscrit sur aucune liste d'attente et de son souhait de faire un travail de proximité, d'aide à la personne...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de créer une place de stationnement de taxi au nom de Monsieur CENIER.

Recomposition de l'Organe Délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre

Dans la perspective des élections de 2020, il y a lieu, dès à présent, de revoir la répartition des sièges entre communes-membres — en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité —, comme prescrit, notamment, dans l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le VII. dudit article dispose que « *Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.* »

Ces dispositions s'appliqueront à l'occasion des élections municipales et communautaires de 2020.

Si un accord local a été valablement conclu, le préfet constate par arrêté la composition qui en résulte. A l'inverse, si aucun accord local n'a été conclu avant le 31 août 2019 et suivant les conditions de majorité requises, le préfet a jusqu'au 31 octobre 2019 pour prendre un arrêté selon le droit commun.

Il est rappelé qu'à défaut d'accord local, le Conseil communautaire est recomposé en partant d'un effectif de référence défini au III de l'article L.5211-6-1 du CGCT par rapport à la population de l'EPCI. Le nombre de sièges serait donc de 33.

En revanche, l'accord local permet l'augmentation de 25 % du nombre de délégués en sus de l'effectif établi en application de la règle du tableau figurant au chapitre III de l'article L.5211-6-1 du CGCT et de la règle des sièges de droit (soit $33 + 8 = 41$ conseillers),

Il est donc proposé le mode de répartition suivant :

Communes	Nombre de sièges actuel au sein du conseil communautaire	Nombre de sièges au sein du conseil communautaire après élection 2020
Trouville-sur-Mer	8	8
Touques	7	7
Deauville	7	6
Villers-sur-Mer	5	5
Blonville-sur-Mer	3	3
Saint-Gatien-des-Bois	2	3
Saint-Arnoult	2	2
Tourgéville	2	2
Villerville	2	2
Bénerville-sur-Mer	1	1
Vauville	1	1
Saint-Pierre-Azif	1	1
Total	41	41

Les communes représentées par un seul conseiller communautaire disposent d'un conseiller communautaire suppléant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir acter :

- l'augmentation de 25 % du nombre de délégués en sus de l'effectif établi en application de la règle du tableau figurant au chapitre III de l'article L.5211-6-1 du CGCT et de la règle des sièges de droit (soit $33 + 8 = 41$ conseillers).
- la proposition de répartition des délégués au sein du Conseil communautaire, telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

Les communes doivent délibérer de cette répartition avant le 31 août 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, accepte le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires selon un accord local, dans les termes visés ci-dessus.

Autorisation de Signature pour Avenant au Marché MSP

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de lui accorder le droit de signer un avenant au marché « construction d'une maison de santé et des commerces » pour une dépense non

prévue à l'époque et nécessaire : l'ajout de volets roulants sur une partie du bâtiment notamment la pharmacie pour des problèmes sécuritaires. Cette demande ayant été faite en concertation entre l'architecte du projet, Monsieur Félix PERRET et celui de la pharmacie de Madame Paola PATTYN.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé accepte à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché « construction d'une maison de santé et commerces » pour l'ajout de volets roulants.

QUESTIONS DIVERSES

Elections Européennes du 26 mai 2019 : Tenue des Bureaux de Vote

Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître les dispositions de chaque conseiller lors de cette journée d'élection :

Membres du Conseil	Matin	Soir	Dépouillement
Jacky BERTHAULT		Selon le besoin	
Josette CARIOU	X		
Anny DECARNE		A la suite de Mme Cariou	
Sophie DEPREZ		En attente	
Jacqueline FOSSE	X		
Philippe GILLES		X	
Jean-François MARTIN		A partir de 14 H	
Brigitte YVES		Selon le besoin	

Droit de Prémption

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du renoncement au droit de prémption suivant :

- AN 151 – 6 rue des Brioleurs – 00 ha 10 a 02 ca
- AN 153 – 6 rue des Brioleurs – 00 ha 02 a 63 ca
- AN 157 – 6 rue des Brioleurs – 00 ha 00 a 86 ca
- Parcelles AN 103, 104, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 65, 68, 79, 83, 154 – Le Clos St Gatien – 01 ha 55 a 24 ca

- AN 10 – 28 rue des Brioleurs – 00 ha 03 a 95 ca
- AO 94 – 10 rue des Picanes – 00 ha 16 a 63 ca
- AO 107 – 18 rue des Picanes – 00 ha 26 a 89 ca

Cantine scolaire

- Pour information, Madame Dolorès DEVLIEGHÈRE, agent de cuisine, actuellement en congé maladie est remplacé par Madame Sabrina GERMAIN

- Monsieur le Maire donne la parole à Madame CARIOU qui est à l'initiative d'inviter des parents de l'école du Bois Joli de venir un midi à la cantine, du 7 au 28 mars, suite aux réflexions négatives entendues lors des différents conseils d'école. 17 parents ont répondu à l'invitation. Une enquête de satisfaction leur a été donné avec comme résultats :

- Demande que les menus soit mis sur le site de la mairie, les parents déposant les enfants devant l'école n'ont pas toujours le loisir de lire les menus à la porte de la cantine. Une solution positive va être apportées. Possibilité également de mettre le menu à la porte de périscolaire au Pôle ;
- Mettre une assiette à dessert afin que les gâteaux, fruits, entremets... ne soit plus déposer sur le bord de l'assiette du repas : des petites assiettes ont été achetées ;
- Mettre des serviettes en papier : cela avait déjà été tenté mais finissait en bataille de boulettes ;
- Les repas manquent de sel. Des salières ont été achetées mais seules les personnes du service ont le droit de saler les plats ;
- Repas trop long (12h05 à 13h10) ;
- Les employées restent debout durant tous le repas des enfants et non pas le temps de s'asseoir pour manger : réfléchir à une solution, voire s'il est possible que l'une des ATSEM mange avant le début de la cantine ;
- Repas équilibrés ;
- Accueil du personnel très satisfaisant ;
- Bonne discipline

Les parents ont remercié pour cette invitation qui a permis de se faire une propre opinion et plus sur des « ragots ». Un retour sera fait aux parents lors d'une présentation. Cette opération sera renouvelée.

Voyage des Anciens / Fête du Centre

- le voyage des Anciens de la commune pour aller voir l'Armada aura lieu jeudi 13 juin 2019. 81 inscriptions à la date du 9 mai.
- Fête du Centre : l'équipe d'animation organisera une fête pour les enfants et leurs parents le samedi 15 juin de 12 à 17 h avec au programme : séance de Dance Party, pique-nique, concert, atelier de maquillage, pêche à la ligne...

Points sur les travaux

Suite à la construction de la maison médicalisée, le problème se pose de l'emplacement des anciens et nouveaux toilettes publics. Monsieur le Maire présente les nouveaux plans avec l'installation de ces toilettes près de l'Agence Postale et la destruction des existants.

Monsieur le Maire aimerait, lors d'une prochaine réunion, un travail collaboratif entre la commission « Voirie – Travaux » et Monsieur PERRET pour étudier le nouveau projet d'aménagement devant la mairie et la maison de santé (sens circulation, parking, éléments de décoration...).

Monsieur le Maire, après avoir fait un point sur les travaux de la maison de santé (bon avancement de ceux-ci, très belle charpente...), propose la création d'un groupe de réflexion pour imaginer et dynamiser la future halle de marché (cahier des charges, droit de place, jours de marché, nombre de commerçants...).

Divers

La question se pose sur la vente du vieux tracteur Renault.

Prix de fin d'année : Madame CARIOU informe le Conseil de la commande, le mardi précédent, des livres pour la remise des prix à l'école qui aura lieu courant juin.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 H 41 mn.

